## CONSEIL DE LA METROPOLE du 6 avril 2023 Intervention d'Odile Maurin

6.2 Avis sur le dossier d'enquête publique préalable et l'étude d'impact sur le rejet en Garonne à Toulouse de la station d'épuration de la SPL SAGe qui traite les effluents de Cugnaux et de Villeneuve-Tolosane - DEL-23-0376

Monsieur le président, chers collègues,

Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Nous nous interrogeons sur le principe d'"obliger" un maximum d'usagers à se raccorder à de grosses stations d'épuration. Nous pensons que, pour suivre le cycle de l'eau, ça peut être problématique.

En effet, les hydrologues pensent qu'il faut ralentir l'évacuation de l'eau vers la rivière et vers la mer. Il serait préférable de créer des zones humides au plus près de la production et d'assainir l'eau de manière plus biologique, in situ. Les utilisateurs sont ainsi plus conscients des problématiques que ceux qui utilisent le "Tout à l'égout"... Et même s'il faut les aider à contrôler le bon fonctionnement de leur station par des SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), ils ont chez eux rapidement les conséquences de leur mauvaise gestion...

Nous pensons que l'assainissement individuel devrait être généralisé et que l'assainissement collectif ne devrait être utilisé que quand il n'y a plus d'espace suffisant pour permettre l'assainissement individuel. C'est un peu comme l'incitation au compostage individuel qui devrait se généraliser.... Mais là encore, l'approche techno a induit des solutions qui montrent leurs limites. Qu'on nous explique pourquoi il est envisagé de plus en plus et sérieusement d'utiliser les eaux usées pour arroser ....

Pour l'instant, la distance Cugnaux Portet étant de quelques kilomètres et pour l'immédiat, le raccordement à Cugnaux ne nous paraît pas en l'état actuel problématique.

Mais à cause d'une population qui croît très vite et que les choix politiques font croire très vite dans cette zone sud-ouest de Toulouse, il est prévu dans le même projet le doublement de capacité de cette même usine de Cugnaux. Et là on retombe dans des choix techniques conventionnels sans laisser la place à d'autres projets de gestion de l'eau alternatifs.

Pour finir, sur la consultation des élus de Toulouse d'abord puis de la métropole, alors que la CCSPL du SIVOM SAGe n'a pas encore été convoquée, cela ne nous paraît pas cohérent, voire même légal.